

**COMPTE RENDU DU PRÉSIDENT DU JURY  
AU PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES LANDES  
ORGANISATEUR EN 2019 DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL  
DE PROMOTION INTERNE  
DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Le Centre de gestion des Landes a organisé en 2019 l'examen professionnel de promotion interne de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe pour la spécialité « Aménagement urbain, développement durable » en partenariat avec les centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine.

**LES PRINCIPAUX CHIFFRES**

**Epreuve écrite :**

Spécialité	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite	% d'absents à l'épreuve écrite	Moyenne	Nombre de candidats ayant obtenu une note sup. ou égale à 10/20 (%)	Nombre de candidats ayant obtenu une note éliminatoire (note < 5/20)	Seuil d'admissibilité	Nombre de candidats admissibles (% par rapport aux candidats présents à l'épreuve écrite)
Aménagement urbain et développement durable	13	9	30.77 %	7.00/20	2	2	8.00/20	3 (33.33 %)

**Epreuve orale :**

Spécialité	Candidats admissibles	Nombre de candidats présents (%)	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne	Nombre de candidats admis (% par rapport aux candidats présents à l'épreuve écrite)
Aménagement urbain et développement durable	3	3 (100 %)	7.50/20	12.80/20	9.60/20	1 (11.11 %)

## STATISTIQUES

(Calculées sur la base des renseignements fournis par les candidats lors de leur inscription)

➤ Origine géographique des candidats présents :

Nouvelle-Aquitaine (%)	Autres (%)
8 (88.89 %)	1 (11.11 %)

➤ Genre :

Hommes (%)	Femmes (%)
8 (88.89 %)	1 (11.11 %)

➤ Préparation des candidats :

	/Présents	/Lauréats
CNFPT	3 (33.33 %)	-
Préparation personnelle	<b>4</b> <b>(44.45 %)</b>	<b>1</b> <b>100 %</b>
Aucune préparation	1 (11.11 %)	-
Non renseigné	1 (11.11 %)	-

➤ Niveau de diplômes :

	/Présents	/Lauréats
Niveau II (Licence)	1 (11.11 %)	<b>1</b> <b>(100 %)</b>
Niveau III (BTS)	1 (11.11 %)	-
Niveau IV (Bac)	2 (22.22 %)	-
Niveau V (CAP, BEP) et V bis	<b>5</b> <b>(55.56 %)</b>	-

## PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES ÉPREUVES, ÉVALUATION ET ANALYSE DES RESULTATS

L'examen professionnel de promotion interne de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe se compose d'une épreuve écrite d'admissibilité et d'une épreuve orale d'admission.

### ➤ Une épreuve écrite :

**L'épreuve écrite** consiste en la rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles.  
(durée : trois heures ; coefficient 1).

Le sujet a été élaboré par la cellule pédagogique nationale créée au sein de l'Association Nationale des Directeurs des Centres de gestion (ANDCDG). Cette épreuve a eu lieu le 11 avril 2019 à Mont de Marsan. Les copies ont fait l'objet d'une double correction. Les copies présentant des fautes d'orthographe ou une présentation négligée sont pénalisées.

Ce rapport technique doit comporter 2 parties distinctes :

- une première partie rédigée exclusivement à l'aide des documents du dossier qui informe le destinataire sur les problématiques essentielles du sujet
- une deuxième partie qui propose des solutions opérationnelles adaptées au contexte par exemple en valorisant certaines informations du dossier mais qui fait également appel aux connaissances du candidat afin de constituer une aide à la décision pour la réalisation du projet (mode de gestion du projet, étapes du projet, moyens à mobiliser, contraintes...).

Cette épreuve permet d'évaluer les capacités du candidat à :

- analyser une commande et un dossier afin d'en identifier les éléments utiles au traitement du sujet
- mobiliser ses connaissances professionnelles pour élaborer des propositions réellement opérationnelles
- organiser méthodiquement les informations nécessaires à la rédaction du rapport
- produire en temps limité un document synthétique parfaitement compréhensible et correctement rédigé.

La première partie est notée sur 10 points, la seconde sur 10 points.

Spécialité	Thème	Sujet
Aménagement urbain et développement durable	Rapport technique sur la densification douce Propositions opérationnelles pour augmenter l'offre de logements sur la commune sans étalement urbain.	25 pages 7 documents

Les notes de l'épreuve de rapport technique :

Spécialité	Notes à l'écrit	Notes éliminatoires (<5/20)	Candidats autorisés à se présenter à l'oral
Aménagement urbain et développement durable	de 3.00/20 à 12.00/20 (22 % obtiennent la moyenne)	2	3

### Constat des correcteurs :

Sur la partie informative : la méthodologie du rapport semble maîtrisée, mais les candidats n'ont pas su correctement exploiter tous les éléments importants contenus dans les documents.

Sur la partie propositions : Elles sont souvent restées uniquement descriptives.

Très peu de candidats (actuellement en catégorie C) sont prêts à occuper un poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe (second grade de catégorie B).

### **Selon la réglementation :**

Ne participent à l'épreuve orale que les candidats ayant été déclarés admissibles par le jury.

Ce dernier, qui s'est réuni le 7 juin 2019, a arrêté la liste des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale après avoir fixé le seuil d'admissibilité à 8/20.

33 % des candidats présents à l'épreuve d'admissibilité sont autorisés à se présenter à l'épreuve d'admission.

### ➤ **Une épreuve orale :**

**L'épreuve orale** consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions visant à permettre d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois (durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 2).

Dans l'épreuve d'entretien, le jury a évalué le candidat sur :

- L'exposé sur les acquis de son expérience (5 mn au maximum), qui doit être structuré et permettre de valoriser le parcours professionnel
- Les compétences et aptitudes à exercer les missions et notamment la capacité d'analyse et de réflexion, la conduite de projet, l'aptitude à l'encadrement d'équipe, le positionnement hiérarchique et le potentiel pour exercer le niveau de responsabilité correspondant
- La connaissance de l'environnement territorial et institutionnel (les grands principes de la fonction publique territoriale, les collectivités territoriales)
- La motivation (préparation, formation, projet professionnel...)

### **Les examinateurs relèvent que :**

- les candidats doivent fournir un réel effort de préparation pour cet examen afin de démontrer qu'ils disposent des compétences requises pour prétendre à ce grade.
- les connaissances en matière d'encadrement, ainsi que sur les questions de budget et de marchés publics doivent être approfondies.

**Pour mémoire, un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne des notes obtenues est inférieure à 10 sur 20.**

Le jury de cet examen s'est réuni le 4 septembre 2019 à Mont de Marsan à l'issue des épreuves pour arrêter la liste des candidats admis. Le seuil d'admission est fixé à 10/20.

Un seul candidat a été reçu à l'examen professionnel de promotion interne de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe session 2019, soit 11 % des candidats présents à l'épreuve écrite.

Le présent compte rendu et la liste d'admission seront transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes.

Le président du jury, M. Christian DUCOS